

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 22

Affiché et publié le :

20 juin 2024

Délibération n°2024-048 examinée le 19/06/2024 - ADHÉSION À L'APVF - APPROBATION – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-049 examinée le 19/06/2024 - DÉFINITION DES ZONES ACCÉLÉRATION EnR_VF – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-050 examinée le 19/06/2024 - CONVENTION MISE À DISPOSITION D'UN MINIBUS PAR AGBCM – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-051 examinée le 19/06/2024 - CONVENTION RPE, 7^{ème} JOURNÉE ASSISTANTES MATERNELLES – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-052 examinée le 19/06/2024 - PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ET PLAN MERCREDI - RENOUELEMENT – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-053 examinée le 19/06/2024 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LCO RUNNING – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-054 examinée le 19/06/2024 - CONVENTION UTILISATION LOCAL COMMUNAL – LES PAS D'AXEL – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-055 examinée le 19/06/2024 - CONVENTION DROIT DE PLACE – AVENANT N°1- COOK AWAY – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-056 examinée le 19/06/2024 - CONVENTION DROIT DE PLACE – AVENANT N°1- HAVANA PIZZA – Approuvée à l'unanimité

Le Maire,

Clémentine CALLETEAU-CRUCY



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>